



Syndicat  
national de  
l'environnement



## *Nos revendications !*

### **Fier.e.s de nos mission, fort.e.s de nos compétences**

#### *Un service public réaffirmé*

La FSU réclame le maintien des missions de service public réalisées par les agents de nos ministères avec des effectifs adéquats. Car toutes les réformes faites (REATE, Loi NOTRE) ou en cours (AP 2022) ont entraîné :

- L'abandon, le transfert (vers les régions ou les intercommunalités), l'externalisation voir la privatisation de missions
- La réorganisation continue des services de l'État (fermeture de sites, inter départementalisation, mutualisation, préfectoralisation)
- L'accroissement des risques psycho-sociaux, du mal être au travail et après le travail.

Pourtant, dans bien des domaines, seul le service public est à même d'assurer aux citoyen-nes l'égalité de traitement et la neutralité

La FSU veut conforter la Fonction Publique et le rôle de ses agents en maintenant le statut des fonctionnaires. Il constitue un cadre d'exercice des missions du service public, protecteur pour les fonctionnaires, les usager-es et les citoyen-nes. Il permet les évolutions nécessaires pour continuer d'adapter les services publics aux besoins de la population.

#### *Un vrai déroulement de carrière*

Le corps des SACDD essentiellement féminin (70%) est constitué de deux spécialités : administration générale et contrôle des transports terrestres. Les SACDD sont trop souvent cantonné-es par l'administration sur des fonctions dites supports, alors que dans la réalité leur travail n'a cessé de se diversifier et d'évoluer vers plus de technicité. C'est donc légitime de prétendre que les SACDD puissent évoluer sur la totalité des champs d'activité du Ministère.

La reconnaissance des fonctions réellement exercées par les SACDD est nécessaire (tant de leur nature que de leur expertise) au travers de leur déroulement de carrière, mais aussi du RIFSEEP. Force est de constater en effet que + de 70 % des SACDD sont classé-es en groupe 3 et se voit ainsi écarté-es des fonctions d'experts et de spécialistes.

La FSU réclame le renforcement de la formation initiale et continue des SACDD de manière à garantir leur technicité, de pérenniser leurs compétences et leurs missions et de maintenir le niveau de la qualité du service public.

La FSU considère qu'il est inadmissible que l'administration :

- demande aux agents d'être opérationnels à l'issue de la formation statutaire
- prolonge la durée de stage,
- voir refuse la titularisation.

Il est indispensable de reconnaître la nécessité d'une période d'apprentissage pour les agents nouvellement recrutés.

La FSU refuse une gestion individualisée et élitiste fondée sur les évaluations individuelles alors que nos carrières s'inscrivent dans un cadre collectif lié aux réalités des services et des équipes de travail. Nous revendiquons la prise en compte de critères objectifs (ancienneté de service public, âge, durée de blocage au dernier échelon...) pour l'avancement.

### *Des agents reconnus par une bonne rémunération*

La FSU réclame une rémunération (salaire et primes) juste, équitable avec le maintien du pouvoir d'achat.

Or depuis 2012 (NES), puis le PPCR (2016), la grille des SACDD n'a guère évolué. Une refonte est absolument nécessaire. En ce qui concerne le RIFSEEP : aucune revalorisation de l'IFSE n'a été opérée en 2018. Les crédits ont été gelés pour la mise en œuvre du CIA (laissé à l'appréciation unilatérale des chefs de service). Ce dernier basé sur la « manière de servir » ne fait qu'accentuer les inégalités indemnitaires des agents. Nous revendiquons sa suppression et la revalorisation de l'IFSE.

## **Le gouvernement s'attaque aux CAP !**

Le gouvernement a l'intention de supprimer les compétences des représentants des personnels dans les CAP (commissions administratives paritaires) en prévoyant de ne plus les consulter sur :

- les projets de mouvement des personnels,
- l'établissement des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement annuels nominatifs,
- certaines sanctions disciplinaires...

Cela donnerait davantage de marge de manœuvre à l'administration. Cette volonté gouvernementale de contourner les élus des personnels est en contradiction avec le statut qui prévoit notamment que les fonctionnaires participent, par l'intermédiaire de leurs représentants, à leur gestion collective et à l'organisation des services publics.

Le gouvernement souhaite aussi « alléger » les CHSCT dès 2019 sous le prétexte d'une simplification du dialogue social : les CT et CHSCT seraient fusionnés malgré une opposition unanime de tous les syndicats.

Ces orientations sont en rupture avec le travail réalisé actuellement par les représentant.e.s et les élu.e.s des personnels pour améliorer les conditions de travail, garantir l'égalité de traitement, proposer des améliorations et soutenir les personnels vis-à-vis de leur hiérarchie.

## **Pour retrouver du pouvoir d'achat !**

En 10 ans, plus de 10% de perte en pouvoir d'achat !...

La FSU n'accepte pas que les agents publics, qui constituent plus de 5 millions de salariés qui font vivre les services publics au quotidien, soient à ce point méprisés et que leur travail ne soit pas mieux reconnu.

Avec les autres organisations syndicales de la Fonction Publique, la FSU demande

- des mesures générales et immédiates qui passent par la revalorisation du point d'indice et l'attribution d'un nombre de points d'indice uniforme pour toutes et tous,
- des mesures indiciaires sur le moyen et long terme comme l'intégration de l'indemnitaire dans l'indiciaire afin que cela soit pris compte dans le calcul du niveau des retraites,
- des mesures pour améliorer les déroulements de carrières, harmoniser encore davantage les grilles de rémunérations et mieux reconnaître les qualifications.